

RAPPORT COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

2024

Commission du 27/05/2025

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. Données générales | 4 |
| 2. Voirie et espaces publics: bilan 2024 et perspectives | 13 |
| 3. Logements: point d'étape de l'accessibilité sur le territoire de la Métropole et perspectives | 19 |
| 4. Ad'AP de Toulouse Métropole Point d'étape 2024 | 27 |
| 5. Transports collectifs Ad'AP de Tisséo SMTC: bilan 2024 et perspectives | 30 |
| 6. Gestion des ressources humaines: bilan 2024 et perspectives | 34 |
| 7. Initiatives d'inclusion dans les communes de la Métropole réalisées en 2024 « Villes Pour Tous » | 39 |

1.

Données générales

UNE INTERCOMMUNALITÉ TOULOUSAINE CONSTRUISTE PAS À PAS

• 8 décembre 1992:

Arrêté préfectoral portant création du District du Grand Toulouse avec les communes de Balma, Beauzelle, Blagnac, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Mondonville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens de Gameville, Toulouse et Tournefeuille.

• 1993:

Adhésion de la commune de Pibrac (arrêté préfectoral du 17 mars 1993) puis adhésion de la commune de Villeneuve-Tolosane (arrêté préfectoral du 28 décembre 1993).

• 2000:

Adhésion des communes d'Aucamville, Aussonne, Brax, Fenouillet, Saint-Alban et Seilh (arrêté préfectoral du 3 février 2000).

• Transformation du District en Communauté d'Agglomération avec 21 communes (arrêté préfectoral du 27 juin 2000).

• 2002:

Adhésion des communes de Fonbeauzard, Gagnac-Sur-Garonne, Launaguet, Pin-Balma (arrêté préfectoral du 20 décembre 2002).

• 2008:

Transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine (arrêté préfectoral du 24 décembre 2008).

• 2010:

Extension du périmètre de la Communauté urbaine du Grand Toulouse (arrêté préfectoral du 9 décembre 2010) aux communes de Aigrefeuille, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Gratentour, Lespinasse, Mondouzil, Mons, Montrabé, Saint-Jean et Saint-Jory.

Avec ces 12 nouvelles communes, la Communauté urbaine est désormais constituée de 37 communes.

• 2015:

Transformation de la Communauté urbaine en Métropole suite à la loi MAPTAM.

• 2016:

Extension des compétences (arrêté préfectoral du 18 décembre 2015): Elaboration et suivi du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), Pompes funèbres, ...

• 2017:

Reconnaissance d'intérêt communautaire de divers équipements :

- équipements culturels toulousains (Muséum, TNT, Zénith, ONCT, Abattoirs,...),
- équipements sportifs toulousains (Stadium, Palais des Sports, Hippodrome, ...),
- 11 cimetières toulousains et site funéraire de Cornebarrieu.

Transfert de compétences du Département de la Haute-Garonne : Prévention spécialisée, Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), Fonds Solidarité Logement (FSL) et transfert de la gestion des routes classées dans le domaine routier départemental.

• 2018:

Transfert de la compétence facultative de l'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.

LES COMPÉTENCES ACTUELLES DE LA MÉTROPOLE (ARTICLE L 5217-2 DU CGCT)

La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes:

> **En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel:**

- Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire;
- Actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire;
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre;
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation;

> **En matière d'aménagement de l'espace métropolitain:**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager; constitution de réserves foncières;
- Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports; création, aménagement et entretien de voirie; signalisation; abris de voyageurs; parcs et aires de stationnement et plan de mobilité;
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires;
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain;
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code;

> **En matière de politique locale de l'habitat:**

- Programme local de l'habitat;
- Politique du logement; aides financières au logement social; actions en faveur du logement social; actions en faveur du logement des personnes défavorisées;
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage;

> **En matière de politique de la ville:**

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville;

> **En matière de gestion des services d'intérêt collectif:**

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau;
- Crédit, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums;
- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national;
- Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code;
- Service public de défense extérieure contre l'incendie;

> **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie:**

- Gestion des déchets ménagers et assimilés;
- Lutte contre la pollution de l'air;
- Lutte contre les nuisances sonores;
- Contribution à la transition énergétique;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie;
- Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable;
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains;
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mise en place d'un service associé, en application de l'article L. 2224-37 du présent code;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement;
- Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

En outre, la Métropole exerce un certain nombre de compétences optionnelles:

- Réseaux verts et réseaux cyclables, en complément de ceux inclus dans la voirie communautaire et hors cheminements dans les parcs, jardins et espaces verts communaux;
- Harmonisation des règlements de publicité;
- En matière culturelle: création, coordination, participation à des manifestations ou événements culturels à rayonnement régional ou national;
- Crédit, aménagement et gestion des espaces naturels de loisirs suivants: parc urbain de Pin Balma et projet axe Garonne; schémas directeurs air et eau;
- En matière archéologique: réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive selon les modalités prévues par le code du patrimoine.
- La gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires,
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- La Prévention spécialisée,
- L'aménagement, entretien et gestion du Centre des Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo,
- Le service extérieur des pompes funèbres,
- L'élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE),
- L'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.

INFORMATIONS STATISTIQUES MÉTROPOLITAINES (CHIFFRES CLÉS)

| | |
|--|--|
| NOMBRE DE COMMUNES | 37 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | 133 ÉLUS |
| DONT | 68 ÉLUS MEMBRES DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE |
| POPULATION MÉTROPOLITAINE (INSEE - 2023) | 806 503 HAB |
| DENSITÉ (2020) | 1760,3 HAB./KM ² |
| POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE CENTRE | 61,7 % |
| EMPLOI TOTAL (ACTIFS/INACTIFS - INSEE - 2020) | 555 586 (+ 6,1% DEPUIS 2013) |
| NOMBRE DE DÉPLACEMENTS SUR LE RÉSEAU TISSÉO | 125,7 MILLIONS DONT 4,5 MILLIONS DE DÉPLACEMENTS DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) SOIT 3,5% |
| NOMBRE D'AGENTS DE LA MÉTROPOLE (PERMANENTS ET NON PERMANENTS) AU 01/06/2023 | 5 002,1 ETP |
| VARIATION DE LA POPULATION (ENTRE 2014 ET 2020) | +1,3 % /AN |
| SUPERFICIE (2018) | 458,2 KM ² |
| TAUX DE CHÔMAGE (INSEE - 2020) | 13,3 % |
| NOMBRE DE LOGEMENTS (INSEE - 2020) | 454 231 (+ 12 % DEPUIS 2014) |

Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) / communes

| Commune | Nombre d'allocataires AAH en 2024 | Population totale Insee 2022 au 1 ^{er} janvier 2025 | % 24 pop insee |
|--------------------------|-----------------------------------|--|----------------|
| Aigrefeuille | 16 | 1358 | 1,2% |
| Aucamville | 259 | 9 675 | 2,7% |
| Aussonne | 117 | 7 832 | 1,5% |
| Balma | 366 | 17 698 | 2,1% |
| Beaupuy | 12 | 1 254 | 1,0% |
| Beauzelle | 169 | 8 273 | 2,0% |
| Blagnac | 623 | 27 798 | 2,2% |
| Brax | 66 | 3 039 | 2,2% |
| Bruguières | 124 | 6 011 | 2,1% |
| Castelginest | 225 | 11 155 | 2,0% |
| Colomiers | 1 331 | 41 391 | 3,2% |
| Cornebarrieu | 177 | 8 665 | 2,0% |
| Cugnaux | 463 | 20 513 | 2,3% |
| Drémil-Lafage | 23 | 2 686 | 0,9% |
| Fenouillet | 176 | 5 781 | 3,0% |
| Flourens | 63 | 2 110 | 3,0% |
| Fonbeauzard | 81 | 3 109 | 2,6% |
| Gagnac-sur-Garonne | 50 | 3 253 | 1,5% |
| Gratentour | 139 | 5 018 | 2,8% |
| Launaguet | 183 | 9 295 | 2,0% |
| Lespinasse | 63 | 3 054 | 2,1% |
| Mondonville | 133 | 6 113 | 2,2% |
| Mondouzil | 0 | 224 | 0,0% |
| Mons | 50 | 1 895 | 2,6% |
| Montrabé | 52 | 4 378 | 1,2% |
| Pibrac | 97 | 9 037 | 1,1% |
| Pin-Balma | 6 | 1 065 | 0,6% |
| Quint-Fonsegrives | 73 | 6 149 | 1,2% |
| Saint-Alban | 175 | 6 499 | 2,7% |
| Saint-Jean | 230 | 11 406 | 2,0% |
| Saint-Jory | 236 | 8 084 | 2,9% |
| Saint-Orens-de-Gameville | 453 | 14 467 | 3,1% |
| Seilh | 53 | 3 389 | 1,6% |
| Toulouse | 14 969 | 516 735 | 2,9% |
| Tournefeuille | 602 | 30 353 | 2,0% |
| L' Union | 197 | 12 588 | 1,6% |
| Villeneuve-Tolosane | 223 | 10 825 | 2,1% |
| Toulouse Métropole | 22 275 | 842 175 | 2,6% |
| Haute-Garonne | 35 413 | 1 479 413 | 2,4% |

INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Par délibération du Conseil du 13 octobre 2006, la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été créée, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 est venue élargir ce cadre consultatif notamment aux associations représentant les personnes âgées. Elle a également précisé ses missions. L'instance est désormais dénommée Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole (CIA-TM). Il est rappelé que la création d'une Commission intercommunale est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées. Les communes membres peuvent, au travers d'une convention, confier à la Commission intercommunale tout ou partie des missions de la Commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI.

À la suite de l'ordonnance du 26 septembre 2014, les missions de la Commission sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil et adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées ;
- Faire des propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Être destinataire des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad') concernant les ERP situés sur le territoire ainsi que des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire, qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des ERP accessibles ;
- Élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Par délibération DEL-20-0452 du 16 juillet 2020, Toulouse Métropole a adopté les principes de composition de la CIA-TM, principes déclinés dans les arrêtés AGT-20-0061 et AGT-20-0059. La Commission est désormais composée de la manière suivante :

- M. Christophe ALVES, Président de la CIA-TM représentant le Président de Toulouse Métropole ;
- Des conseillers métropolitains investis dans les domaines concernés par l'accessibilité ;
- Des représentants d'associations représentant les usagers en matière d'accessibilité (handicapés, personnes âgées, acteurs économiques, usagers...) ;
- Des représentants d'organismes et chambres consulaires associés
- des représentants des 37 communes membres de Toulouse Métropole.

Les membres de la Commission pouvant s'adjointre toute personne qualifiée lors des réunions, avec l'accord du Président.

Depuis quelques années, la CIA-TM se réunit régulièrement, concrétisant la volonté métropolitaine de proposer un cadre institutionnel de concertation pertinent tant en direction des représentants associatifs que des communes de la Métropole. De façon systématique, les élus des communes investis sur les thématiques d'accessibilité et leurs collaborateurs sont conviés. Chacune des réunions a donc permis aux participants d'établir une vision partagée des problématiques territoriales, d'échanger sur les initiatives menées et de confronter les analyses.

Dans un cadre moins institutionnel mais en complémentarité avec les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la Métropole anime des groupes de travail réguliers sur la thématique accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Enfin, d'autres acteurs du territoire, chacun dans leurs domaines de compétences, pilotent une concertation avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- La Mairie de Toulouse anime des groupes de travail sur diverses thématiques avec les associations et les autres membres de la Commission Accessibilité Pour Tous de Toulouse.
- Ce sont près de 40 associations et 50 personnes différentes qui sont mobilisées à travers ces groupes de travail.
- Les autres communes membres à travers leur Commission Communale Accessibilité.
- Tisséo-SMTC organise la Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) et met en place des ateliers pour notamment tester les équipements sur site.

Composition détaillée de la CIA-TM (24/04/2024)

Élus métropolitains :

- **ALVÈS Christophe**, Président de la CIA-TM ;
- **LATTES Jean-Michel**, Vice-Président délégué aux Mobilités ;
- **BOLZAN Jean-Jacques**, Président de la Commission Mobilité ;
- **TRAVAL-MICHELET Karine**, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat et au Logement ;
- **KATZENMAYER Laurence**, Présidente de la Commission Habitat et Logement ;
- **CARNEIRO Grégoire**, Vice-Président délégué à la Voirie ;
- **RUSSO Ida**, Présidente de la Commission Voirie ;
- **ANDRÉ Gérard**, Vice-Président délégué à la coordination de la politique culturelle ;
- **YARDENI Nicole**, Présidente de la Commission Culture ;
- **PLANTADE Philippe**, Vice-Président délégué à la coordination de la politique des sports et bases de loisirs ;
- **PHARAMOND Julie**, Présidente de la Commission Sports et Bases de Loisirs ;
- **ESCUDIER Julie**, Vice-Présidente déléguée à la Cohésion sociale et l'Inclusion ;

Représentants associatifs et autres organismes associés :

- Aéroport Toulouse-Blagnac,
- AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap,
- ASEI – Agissons pour l'Inclusion,
- ASMTH Handicap Défi.
- Association des Paralysés de France – Haute-Garonne,
- Association des Sourds de Tolosa,
- Association Marie-Louise,
- Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs,
- Association Valentin Haüy – Toulouse,
- Autisme 31,
- CAPEB 31,
- Institut des Jeunes Aveugles,
- Centre de Transcription et d'Edition en Braille,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne,
- Chiens Guides d'Aveugles,
- Club d'entreprises Réussir,
- Consommation, Logement et Cadre de Vie 31,
- Dyspraxies France Dys 31,
- Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - Grand Sud,
- France Handicap 31,
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi,
- Groupement des indépendants hôtellerie et restauration Occitanie,
- Haudacity,
- Jeune chambre économique,
- LADAPT,
- L'Esperluette,
- Relais Amical Toulouse,
- SAHED,
- Union Départementale des Associations Familiales 31,
- Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels,
- Union Sociale de l'Habitat Occitanie.

Communes membres :

- Aigrefeuille,
- Aucamville,
- Aussonne,
- Balma,
- Beauzelle,
- Blagnac,
- Brax,
- Bruguières,
- Beaupuy,
- Castelginest,
- Colomiers,
- Cornebarrieu,
- Cugnaux,
- Dremil-Lafage,
- Fenouillet,
- Flourens,
- Fonbeauzard,
- Gagnac-sur-Garonne,
- Gratentour,
- Launaguet,
- Lespinasse,
- L'Union,
- Mondonville,
- Mondouzil,
- Mons,
- Montrabé,
- Pibrac,
- Pin-Balma,
- Quint-Fonsegrives,
- Saint-Alban,
- Saint-Jean,
- Saint-Jory,
- Saint-Orens,
- Seilh,
- Tournefeuille,
- Villeneuve-Tolosane.



2.

Voirie et espaces publics : bilan 2024 et perspectives

L'accessibilité est un des facteurs clés de la réussite des projets d'aménagement. Ils s'appuient sur les documents cadres suivants :

- La Charte Accessibilité émet les préconisations techniques pour construire un espace public accessible.
- Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) permet annuellement à Toulouse Métropole de rendre compte des réalisations et des projets à venir.

Depuis février 2015, la Direction Mobilités constituée au sein de la Direction Générale des Environnement et Espace public organise tous les mois un groupe de travail « accessibilité de la voirie - Espace public ». Il est composé de :

- représentants d'associations,
- de personnes handicapées, de personnes âgées, et d'autres usagers de Toulouse Métropole,
- de représentants du secteur économique,
- de techniciens référents accessibilité et chargés d'opérations.

Une concertation en lien avec les associations

La cellule Accessibilité de Toulouse Métropole travaille étroitement avec plus de 30 associations représentantes de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, d'autres usagers de Toulouse Métropole, et du secteur économique. Elles participent activement aux groupes de travail mais aussi aux ateliers organisés tout au long de l'année.

Il y a une diversité des échanges permettant de prendre en compte les différents besoins et les différents usages présents sur l'espace public de la Métropole.

Détail associations partenaires (liste non exhaustive):

- Accident travail: FNATH
- Accompagnement handicap: ASEI, CAM, UCRM
- Commerces: CCI
- Handicap mental: AGAPEI 31
- Handicap moteur: AFM31, ANPIHM, APF France Handicap 31, ASTMH Handicap Défi, GIHP/GISH, HANDI-SOCIAL
- Handicap psychique ou cognitif: AUTISME 31, France Dyspraxies, TRISOMIE 21 HG
- Mal entendance et surdités: ACT'S, ASTOLOSA
- Mal-voyance: AMDS, ANPEA, AVH, Chiens Guides d'Aveugles du Grand Sud-Ouest, IJA Institut des Jeunes Aveugles,
- UNADEV, indépendants
- Marche en ville, cyclistes: 2Pieds2Roues, rue de l'Avenir, 60 millions de piétons 31
- Seniors: BEST, AST, indépendants

LE BILAN 2024

SENSIBILISATION, COMMUNICATION, PÉDAGOGIE, CONCERTATION-ACTION

Les groupes de travail

En 2024, la cellule Accessibilité de Toulouse Métropole, en collaboration avec les associations et les techniciens, a organisé **7 groupes de travail en présentiel et en visioconférence**.

Au cours de ces groupes de travail, 14 sujets d'aménagement ont été présentés, comme par exemple:

- la place Bellière, à Saint-Orens-de-Gameville
- la place Nina Simone, à Toulouse
- la passerelle des Sept Deniers, à Toulouse
- les chantiers privés de la Ville de Toulouse: immeubles menaçants, logement insalubre, rénovation des façades.

Exemple d'un sujet présenté lors du groupe de travail du 7 mars 2024 : l'aménagement de la place Bellière à Saint-Orens-de-Gameville

Montant de l'opération: 2 000 000 €

Les objectifs:

- Créer une zone apaisée
- Assurer l'accessibilité sur l'ensemble de la place, malgré la déclivité de l'espace public
- Conserver les usages actuels de la place.
- Développer de nouveaux usages, en renforçant le stationnement PMR, le dépose-minute et le quai bus.



Les ateliers

En 2024, la cellule Accessibilité de Toulouse Métropole, en collaboration avec les associations et les techniciens, a organisé **3 ateliers accessibilité**.

Ces ateliers ont abordés les sujets suivants :

- les points d'apports volontaires,
- un retour d'expérience sur la nouvelle passerelle Anita Conti,
- le test de l'application OKO.

Historique de la passerelle Anita Conti

- > La passerelle Anita Conti a fait l'objet de 2 présentations en groupe de travail accessibilité en avril 2022 et en septembre 2023.
- > **Entre 2022 et 2024:** L'ouvrage a fait l'objet de nombreux échanges internes portant sur :
 - le choix de la délimitation contrastée et tactile entre les zones piétonnes et cyclables,
 - la couleur du revêtement, en tenant compte des contraintes techniques imposées par les ABF.
 - les escaliers et la rampe d'accès,
 - l'accessibilité de l'ouvrage pour assurer la liaison piétonne et cyclable entre la rue Mombiola et l'avenue de Lattre de Tassigny
 - **Juin 2024:** inauguration de la passerelle
 - **16 octobre 2024:** Atelier de retour d'expérience avec les associations partenaires



Création d'un réseau métier sur l'accessibilité des espaces publics métropolitains :

- **2 sensibilisations sur le terrain** (territoire Est service coordination proximité grand travaux).
- **2 sensibilisations en salle:**
 - Territoire Ouest (service projet espace public).
 - Territoire Est (service étude et réglementation proximité.)
- **1 séminaire en salle** (territoire Nord).

Au total, plus de 100 agents ont pris part au réseau métier en 2024.



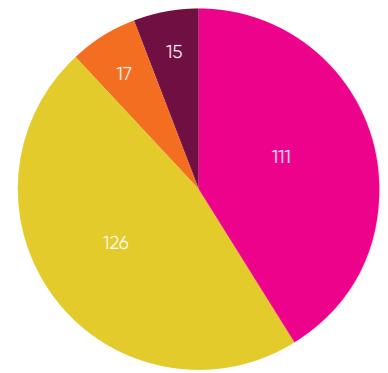
LE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC (PAVE) EN 2025

La cellule Accessibilité est en phase d'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie de l'aménagement et de l'espace public: le PAVE 2025. Ce document reprendra les bilans des aménagements réalisés en 2024 et les programmations pour 2025.

Pour rappel, un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est établi dans chaque commune à l'initiative du maire, ou le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce plan fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'intercommunalité. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

- Regroupe les opérations programmées sur l'année 2024 ayant un impact sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- Le montant des réalisations est estimé à **84 millions d'euros**.
- Cette programmation a fait l'objet d'une délibération **adoptée lors du Conseil métropolitain** du 12 décembre 2024.



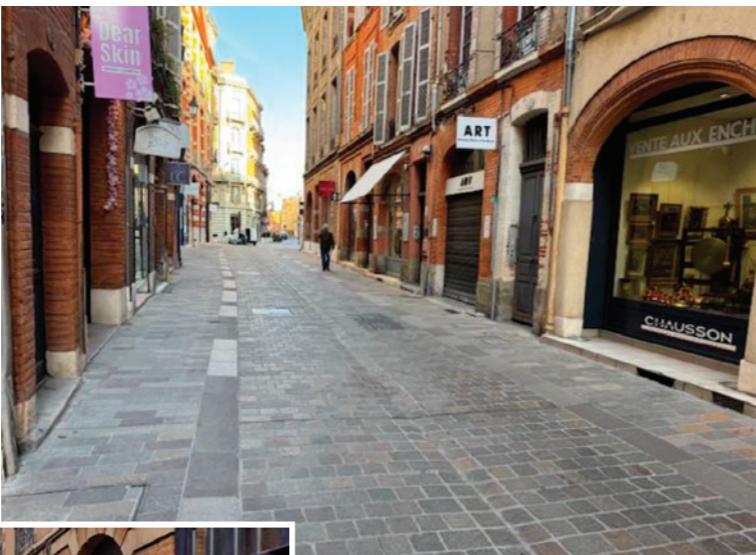
- Travaux divers de mise en accessibilité (plateaux traversants, abaissé de trottoir...)
- Places PMR (création/mise aux normes)
- Aménagement de quai de bus
- Urbanisation (mise en conformité des voies existantes)

Un exemple de réalisation, inscrite au PAVE 2024: la rue Boulbonne, à Toulouse

- L'aménagement "pendant" et "après" les travaux.
- Coût de l'opération après les travaux: 17 000 000 euros

Les objectifs de l'accessibilité :

- Rendre des cheminement accessible aux piétons et aux PMR.
- Aménager des espaces avec des mobiliers d'assises accessibles à tous.



3.

Logements point d'étape sur le niveau d'accessibilité sur le territoire de la Métropole en 2024 et perspectives

LE RECENSEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ACCESSIBLES

Pour rappel, la mise en place d'un dispositif de recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap auprès des bailleurs du logement social est l'une des obligations de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Sur la métropole toulousaine, ce recensement se réalise en partenariat avec 7 bailleurs sociaux locaux. Au total, il porte sur un parc de 2 314 résidences sociales dont la date du permis de construire est antérieure au 1^{er} janvier 2007 - par conséquent, il s'agit de résidences qui n'étaient pas forcément accessibles ou conformes, car construites en dehors du champ de la loi du 11 février 2005.

| Bailleur | Total bâtiments | Réalisés | Restants | Avancement |
|----------------------------|-----------------|-------------|------------|-------------|
| 3F Occitanie | 19 | 19 | 0 | 100 % |
| ADOMA | 8 | 8 | 0 | 100 % |
| Les chalets | 242 | 234 | 8 | 97 % |
| La Cité Jardins | 84 | 84 | 0 | 100 % |
| PROMOLOGIS | 725 | 344 | 381 | 47 % |
| Patrimoine | 325 | 322 | 3 | 99 % |
| Toulouse Métropole Habitat | 911 | 560 | 351 | 61 % |
| TOTAL | 2 314 | 1571 | 743 | 68 % |

Au 31 décembre 2024, 68 % des logements pré-listés ont été audités.

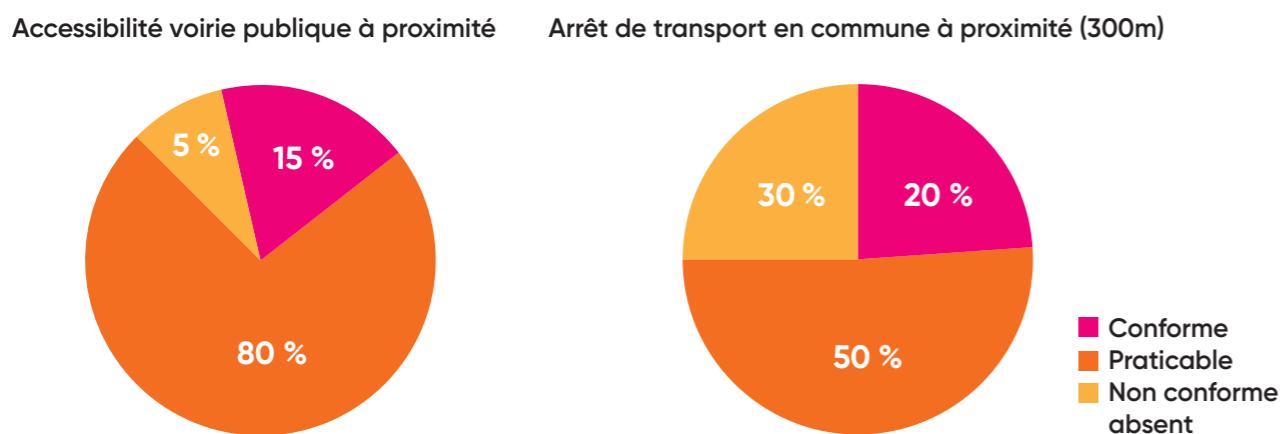
La méthode

Pour rappel, l'audit du bâtiment est construit autour de trois niveaux d'accessibilité mesurés au regard du nombre d'obstacles pour une personne en situation de handicap : **conforme, praticable et non conforme**.

L'audit peut donc intégrer une notion de praticabilité de la résidence mais aussi des environs, incluant l'accessibilité de la voirie publique à proximité immédiate et la présence ou non d'un arrêt de transport en commun à moins de 300 mètres - distance arbitrée avec les associations.

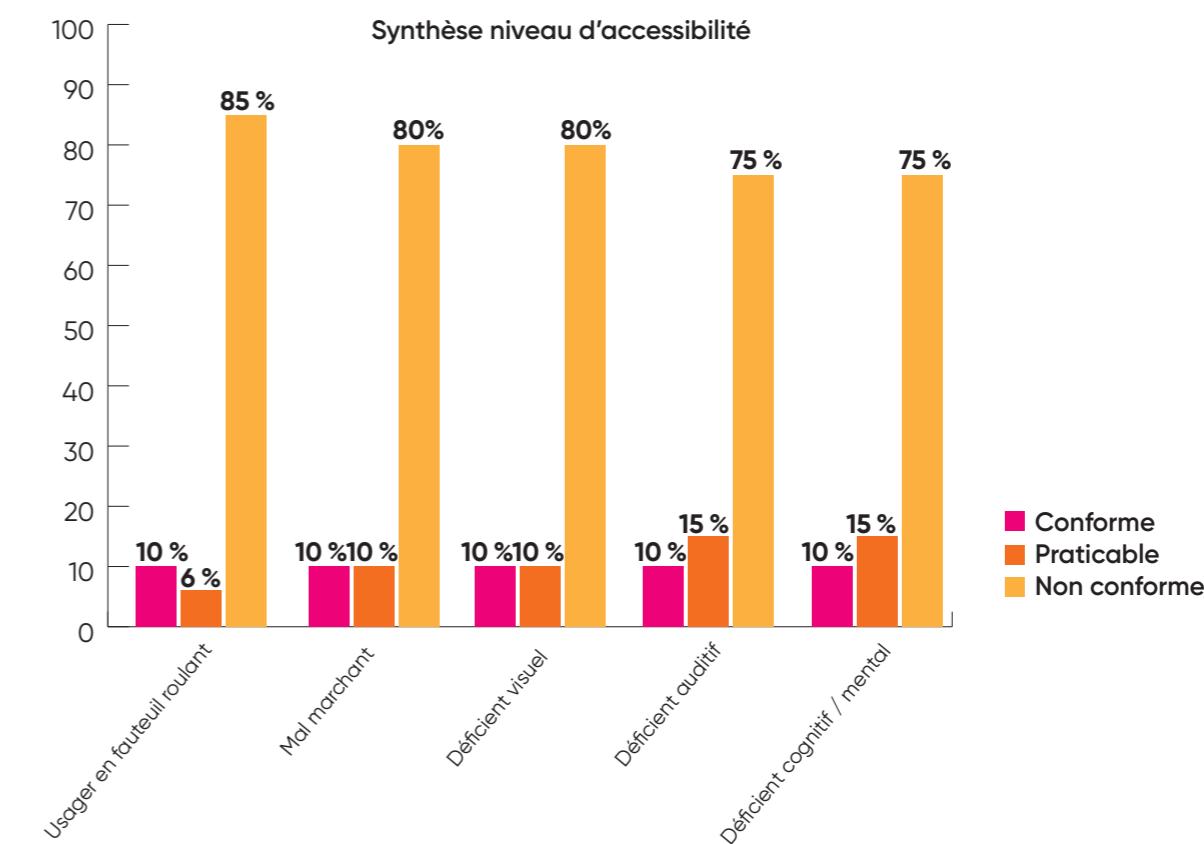
Les résultats

Sur les 1571 bâtiments audités, 80 % atteignent un niveau d'accessibilité de la voirie publique à proximité praticable contre 5 % de non conformes. En revanche 30 % de ces bâtiments ne présentent pas d'arrêt de transports en commun accessible à moins de 300 mètres - 50 % sont toutefois qualifiés de "praticables".



Les résultats sont moins prégnants concernant le **niveau d'accessibilité des bâtiments et des logements** - un constat anticipable compte tenu de l'ancienneté des bâtiments audités. En effet, un certain nombre de ces bâtiments datent des années 1960, 70 et 80, et n'ont pas forcément été rénovés, sachant que l'obligation des bailleurs sociaux en termes d'accessibilité, s'impose uniquement au moment de la réalisation des travaux. Toutefois, le niveau d'accessibilité augmente dès lors que des travaux de rénovation sont programmés, notamment dans les parties communes dont certaines normes d'accessibilité deviennent alors obligatoires.

Notons que les audits sur l'accessibilité des bâtiments et des logements ont également été réalisés en fonction des différentes typologies d'usagers : ainsi les audits peuvent se conclure par un relevé de conformité ou non-conformité pour les usagers en fauteuil roulant, mais également pour les personnes mal-marchantes, déficientes visuelles, déficientes auditives, déficientes cognitives ou mentales.



75 à 85 % des résidences auditées présentent une non-conformité en matière d'accessibilité pour l'ensemble des usagers identifiés.

Ces non-conformités concernent les bâtiments les plus anciens dont bon nombre sont surélevés, présentent des marches sans rampe à l'entrée ou sont équipés d'ascenseurs qui s'arrêtent en demi-niveau - entre deux niveaux d'escaliers.

Le parc de logements accessibles se trouve principalement dans les bâtiments "neufs" (construits juste avant 2007) ou réhabilités récemment.

En plus de l'accessibilité du bâtiment et du logement, il faut également noter son **adaptabilité**. Autant la notion d'accessibilité s'appuie sur un cadre réglementaire, autant celle concernant l'adaptabilité d'un logement est bien plus subjective compte tenu qu'elle dépend de l'handicap voire des choix de vie de son occupant. C'est ainsi que deux usagers en fauteuil roulant pourront avoir des besoins différents. Un travail individuel est donc à envisager avec chaque locataire en situation de handicap.

Pistes d'amélioration

- > Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique
- > Continuité de l'acculturation



LES PERSPECTIVES 2025-2026

Mise à jour de la charte accessibilité des logements:

- Actualisation et révision du cahier de préconisation (sorti en 2019)
- Révision des critères issus de la charte accessibilité

Des groupes de travail et ateliers sont à prévoir en 2025 avec les associations représentant les personnes en situation de handicap ainsi que les promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux.

> Le projet d'habitat intergénérationnel et inclusif *Envol'Toit*, au CEAT de Guillaumet à Toulouse, a été livré en 2023. Il a vu le jour grâce à l'action partenariale réunissant notamment Altarea Cogedim, Patrimoine SA, Habitat Humanisme et l'*Esperluette*.

Y cohabitent 4 types de logement:

- 14 logements familiaux,
- 24 logements séniors,
- 10 logements adaptés à des personnes en situation de handicap,
- ainsi qu'une résidence sociale et une pension de famille de 16 logements chacune.

Enfin, il offre des espaces communs intérieurs et extérieurs.



LES OPÉRATIONS D'HABITAT INCLUSIF EN PROJET SUR TOULOUSE MÉTROPOLE

Pour rappel, l'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et/ou aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, inclusif et intergénérationnel. Son principe est assorti d'un projet de vie sociale et partagé permettant une ouverture réelle sur l'extérieur et la participation à la vie de la Cité.

Ces opérations, initiées dans le cadre de projets multi partenariaux (avec la collectivité, des bailleurs sociaux, mais aussi des associations et parfois les habitants eux-mêmes), proposent différents types d'habitats inclusifs adaptés à différents occupants. De la même manière, toutes ces opérations proposent des logements mais également des espaces de vie communs, parfois connectés au quartier dans lequel est implantée la résidence.

Des contrats d'engagement, signés début 2022 entre Toulouse Métropole et des bailleurs de logement social implantés sur la Métropole, prévoient **la création de 6 projets d'habitat inclusifs**, dont un certain nombre de logements sera destiné à des personnes en situation de handicap.

Toulouse Métropole peut être partenaire financeur de ces projets, notamment dans le cadre de la Convention de délégation des aides à la pierre, et propose un accompagnement sur le volet animation de certains d'entre eux.

> *Les Maisons Partagées de Cyrène à Pibrac* comptent 3 maisons inaugurées en octobre 2024.

Le projet comprend:

- 6 studios pour personnes adultes handicapées,
- 4 studios pour leurs assistants,
- un appartement pour le couple d'hôtes,
- et un espace de vie commun dans chacune des maisons, avec salle de 100 m² pour les activités de jour (cuisine, table d'hôtes).



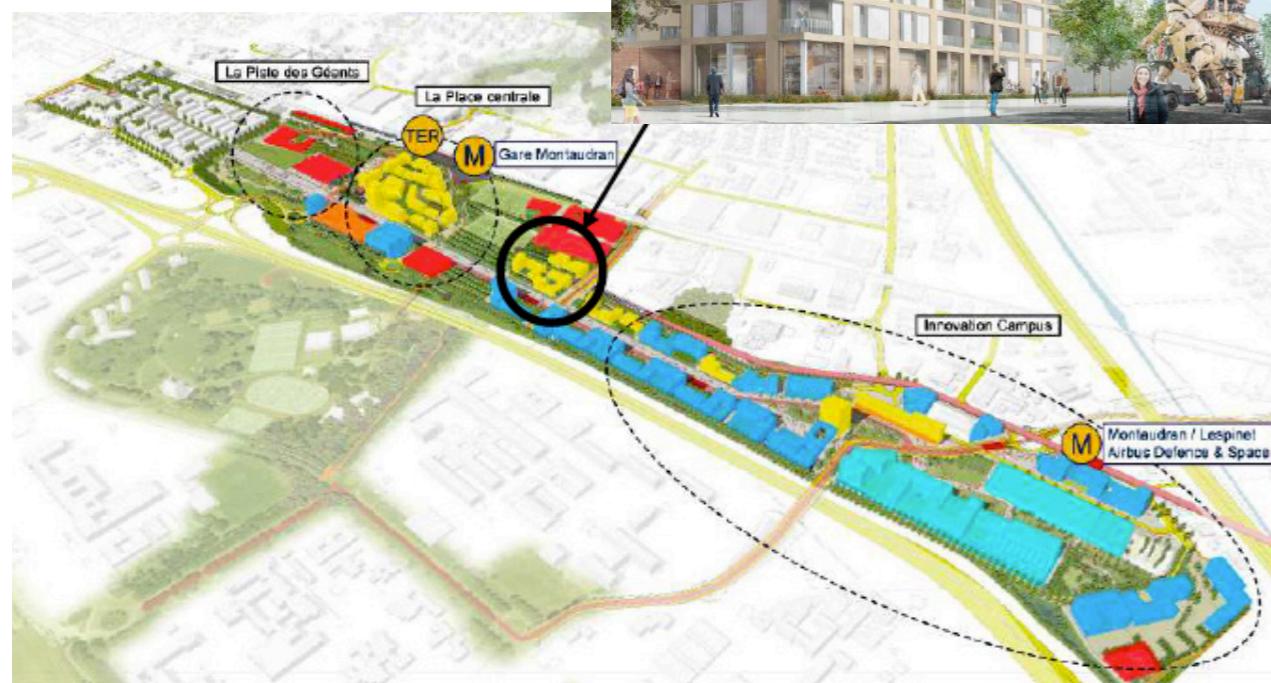
> Le projet **Les Cohabitants** situé sur le quartier toulousain de Bordeblanche est un projet qui entend favoriser la solidarité intergénérationnelle, lutter contre l'isolement et préserver au maximum l'autonomie de personnes âgées vulnérables.



Avec:
 - 45 logements locatifs sociaux,
 - 25 logements en accession sociale à la propriété,
 - des logements familiaux,
 - des logements séniors
 - et une colocation jeunes.
 Il devrait être livré en février 2026.



> Le projet **Hip Hope** dans le quartier Montaudran à Toulouse dont la livraison est prévue en 2026 est une opération d'habitat inclusif démonstrative et à haute qualité d'usage et environnementale. Elle comptera 57 logements répartis en faveur de personnes en situation de handicap, de seniors et de familles. Encore un projet à forte mixité sociale et intergénérationnelle dans un quartier qui sort de terre.

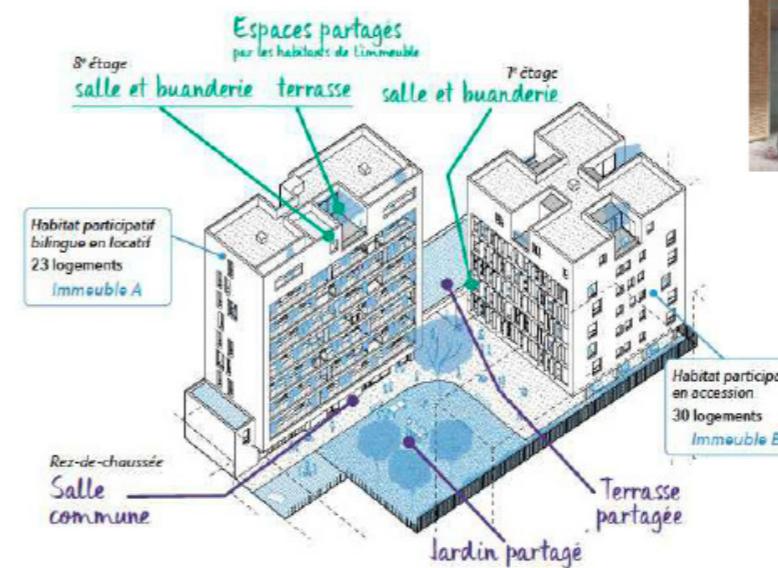


> La résidence rue Adolph Coll à Toulouse est une autre opération d'habitat inclusif démonstrative à haute qualité d'usage et environnementale. Contrairement aux opérations précédentes, il s'agit d'une opération de rénovation avec la surélévation d'une partie existante et une extension en fond de parcelle. Elle accueillera une pension de famille et des logements inclusifs pour des personnes présentant des problèmes de santé mentale.



> Le projet d'habitat participatif et inclusif **Hibiscus** à Empalot (Toulouse) est encore à l'étude. C'est un projet qui rassemblera une vingtaine de personnes ou familles volontaires, sourdes et entendantes, qui seront engagées dans l'apprentissage de la Langue des signes française. C'est également une résidence qui se veut intergénérationnelle. Un deuxième immeuble adjacent, constitué de 30 logements en accession sociale à la propriété via un Bail Réel Solidaire ou en location-accession (PSLA), sera ouvert.

L'implication de la collectivité dans la dynamique de quartier, qui accompagne ce projet, permettra de former et sensibiliser les professionnels et acteurs du territoire à la connaissance de la culture sourde et des besoins spécifiques des publics sourds. Ceci afin de favoriser un accueil adapté et leur participation active aux actions culturelles, événementielles et citoyennes initiées dans l'environnement large de ce projet d'habitat participatif bilingue Langue des signes françaises/français.



PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU FUTUR PLUI-H

Dans le cadre de la concertation de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-h), des ateliers techniques se sont tenus les 21 et 22 juin 2023; l'un d'eux était consacré à la question de l'accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les seniors. Des Assises de l'Habitat se sont tenues le 30 janvier 2024.

L'approbation finale de ce PLUI-H est prévue fin 2025

MISE EN PLACE DU LABEL ÉTUDIANT

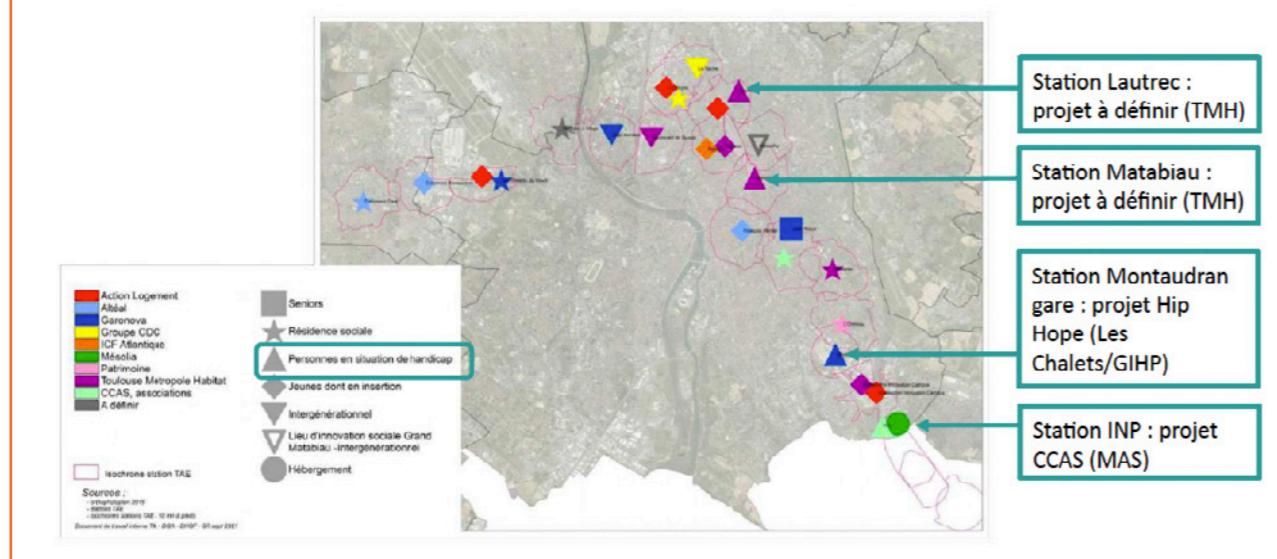
Toulouse et Toulouse Métropole ont été invitées par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) à construire, en collaboration avec de nombreux partenaires, le label Étudiants. Notons que Toulouse fait partie des 5 collectivités pilotes sur la mise en place de ce label avec Dijon, Reims, Sceaux et Troyes.

Depuis 2024, ce label valide la qualité de gestion et d'usage (bâti) des résidences étudiantes privées ou conventionnées. Plusieurs objectifs sont visés: assurer une qualité et un confort optimal aux étudiants, pallier l'existence de résidences et de logements dégradés en incitant les propriétaires à rénover leurs logements.

Le cahier des charges de ce label intègre, sous l'impulsion de Toulouse Métropole, la notion d'accueil renforcé pour les étudiants en situation de handicap. L'idée est de labelliser des résidences qui vont au-delà de la réglementation handicap. Ces dernières doivent proposer un lieu de vie plus accessible en termes de confort et de qualité d'usage, mais également offrir des services situés à proximité de la résidence; à savoir des commerces et autres services de proximité (transports en commun...).

Depuis la mise en place de ce label étudiant en 2024, **4 résidences** ont été labellisées, dont **2 résidences CROUS**, **1 résidence Les Chalets**, et **une résidence LP Promotion**.

Certains projets d'habitats inclusifs s'inscrivent dans le programme *Une station, une résidence*. Ce programme permet d'accompagner divers projets urbains de la métropole à proximité immédiate de stations de la troisième ligne de métro. Au total, ce sont 26 résidences dédiées qui seront réparties sur 19 stations.



4. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de Toulouse Métropole (AD'AP) bilan 2024 et perspectives

BILAN CHIFFRÉ DE LA MISE EN CONFORMITÉ

Depuis la fin de l'année 2016, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans la mise en place de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), obligation légale pour permettre l'accès de tous aux établissements publics.

Au-delà de la stricte mise en accessibilité, les deux collectivités tendent également au maximum vers un confort d'usage pour tous (personnes en situation de handicap ou personnes à besoins spécifiques comme les parents avec poussettes, femmes enceintes, seniors...) afin que l'accès aux bâtiments publics devienne plus facile quelque soit la situation de l'usager.

Au 1^{er} janvier 2025, 88 établissements recevant du public (ERP) métropolitains sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a démarré en fin d'année 2016 et se poursuivra jusqu'en 2025 pour aboutir à la mise en accessibilité totale de tous les ERP de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole.

Au total, ces deux collectivités gèrent 742 bâtiments recevant du public, dont 622 sont inscrits dans l'Ad'Ap. En effet, les réalisations récentes intègrent directement les obligations d'accessibilité ainsi que les prescriptions du pôle handicap, accessibilité et vie sociale dont l'objectif est d'aller toujours plus loin dans le confort d'usage. Sur les 742 ERP gérés par les collectivités, près de 80 % sont aujourd'hui accessibles.

Les chiffres de l'accessibilité des ERP dans l'Ad'AP

Au 1^{er} janvier 2025:

Toulouse Métropole

- 58 ERP accessibles
- 1 chantier en cours
- 4 futures mises en accessibilité sont à l'étude

Mairie de Toulouse

- 381 ERP
- 17 ERP en travaux
- 96 futures mises en accessibilité sont à l'étude

Le chiffre:
90 %

90 % des travaux sur les bâtiments inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée en 2016 sont réalisés ou en cours au 1^{er} janvier 2025.

Grâce à la mobilisation et au travail constant des différentes directions et équipes impliquées dans la mise en oeuvre de l'Ad'Ap, le rythme de mise en accessibilité des bâtiments ne faiblit pas. Au 1^{er} janvier 2025, 85 % de l'objectif est atteint.

Les derniers ERP restants représentent un nouveau challenge dans un contexte économique qui se complexifie: les futurs bâtiments à rendre accessibles comptent parmi les plus complexes dans la nature des travaux et des réflexions à mener. De plus la hausse des coûts généraux de la construction constitue une contrainte supplémentaire auquel la collectivité doit faire face.

Un budget en légère hausse

- Pour 53 établissements accessibles pour Toulouse Métropole le coût prévisionnel de mise en accessibilité est de 2,5 millions d'euros.
- Coût réel de 3 millions d'euros.

Pour rappel, c'est un budget total de 51 millions d'euros (46 millions mairie de Toulouse et 5 millions Toulouse Métropole) qui a été prévu pour les travaux de mise en conformité des ERP Mairie et Métropole jusqu'en 2025. Ce budget ne prend pas en compte les réhabilitations de grande ampleur prenant de fait en compte l'accessibilité.

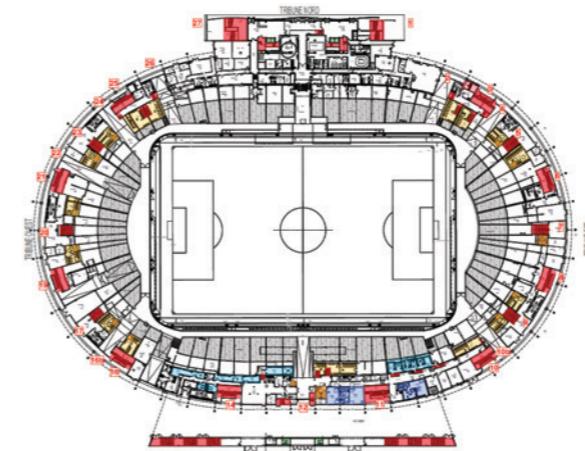
Exemple de réalisation en 2024: aire d'accueil Launaguet

- Mise en place signalétique
- Crédit d'une douche adaptée avec cheminement conforme.



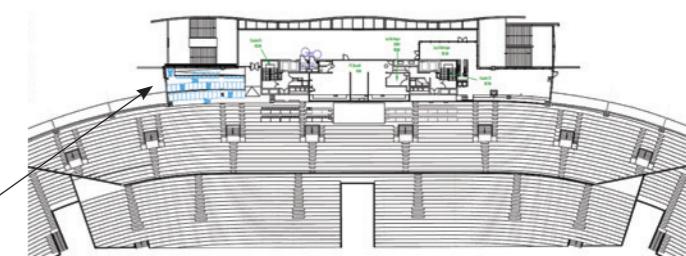
LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL 2025

Stadium de Toulouse



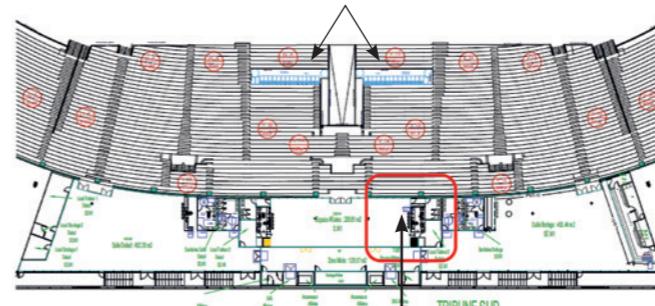
- Traitement de tous les escaliers
- Traitement des blocs sanitaires
- Crédit de vestiaires PMR
- Traitement des éclairages des circulations
- Appli de guidage des places de stationnement aux sièges, et vers tous les points d'intérêt
- Mise en place de signalétique

Stadium - Tribune Nord

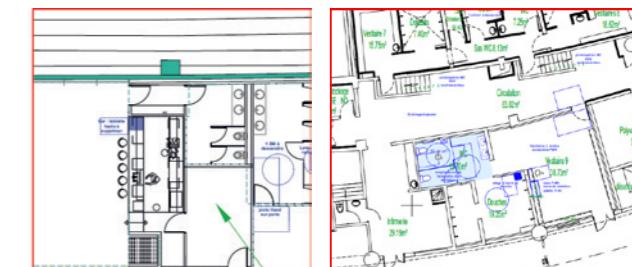


Stadium - Tribune Sud

Réaménagement des places PMR dans les tribunes avec ajout de strapontins pour les accompagnateurs



Mise en conformité des bars



Renforcement des éclairages



Création de vestiaires accessibles

5.

Transports collectifs AD'AP de Tisséo SMTC bilan 2024 et perspectives

12 ATELIERS DE TRAVAIL COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU URBAIN (CARUT) EN 2024

- **18 janvier:** Démonstration navigation lecteur d'écran / Accessibilité site Internet Tisséo
- **7 février:** Rénovation des rames de métro / Schéma de ligne en voûture
- **7 mars:** Visite matériauthèque Ligne C à Labège
- **14 mars:** Application Tisséo, audit accessibilité, dernières mises à jour
- **27 mars:** Test d'implantation barre double dans les rames de métro rénovées
- **3 avril:** Schéma de ligne en voûture / e-boutique
- **16 mai:** Information Voyageurs Universelle, écran quai de métro (horizon ligne C)
- **13 juin:** PEM La Cadène Ligne C
- **15 juin:** Rénovation des portillons PMR de la ligne de contrôle (Open paiement)
- **12 septembre:** Demain Mobilités!
- **18 septembre:** Distributeur Automatique de Titres (pour cahier des charges horizon ligne C)
- **18 décembre:** Monte-escalier pour évacuation (pendant travaux fermeture PASO)



BILAN 2024 DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

68 points d'arrêt dont 10 inscrits au SDAP

Toulouse Métropole: 60 points d'arrêts dont

- 8 inscrits au SDAP
- 22 pour Linéo 12

À fin 2024, il reste 77 points d'arrêt à traiter dans le cadre des projets Tisséo / Territoires

Un investissement total d'environ 1,3 M € en 2024



Quai sur le futur Linéo 12





TRAVAUX 2025

Lineo 7, de Saint-Orens à Université Paul Sabatier: septembre 2025

- 19 points d'arrêt mis en accessibilité
- 100 % accessible à la mise en service

Lineo 12, de Borderouge à Rangueil: septembre 2025

- 20 points d'arrêt mis en accessibilité en 2024,
- 37 points d'arrêt mis en accessibilité en 2025,
- 100 % accessible à la mise en service

Ligne Express Muret-BassoCambo: septembre 2025

- 100% accessible à la mise en service

INFORMATION VOYAGEURS

Les schémas de lignes dans les rames de métro



Les écrans de quai



FORMATION DU PERSONNEL

Formation à l'accueil des personnes en situation de handicap:

106 agents formés en 2024
(organisme de formation: Union Cépière Robert Monnier)

Langue des signes française:

13 conseillers mobilité formés

Accessibilité numérique:

20 personnes formées
(Communication, Information voyageurs, Relation Presse, Marketing et Direction informatique, des 3 Tisséo)



SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Journées de rencontre

agents de Tisséo / associations en décembre 2024

Handigmatic:

43 agents de Tisséo Collectivités

RENDRE LA COMMUNICATION PLUS ACCESSIBLE



Traduction en
FALC du Guide
accessibilité



Traduction en FALC
des 8 pages « résultats
enquête mobilités »



Version accessible
du rapport complet
de l'enquête mobilités

15 NOUVELLES RAMES NG3: MÉTRO LIGNE A ET B

- Suppression de la barre de maintien centrale située dans l'axe des portes accessibles
- Marquage au sol de 2 places dédiées UFR
- Limitation des strapontins pour davantage d'aisance de circulation au niveau des portes d'accès à la rame
- Mise en place de sièges dos à dos: gain de place et espace pour les chiens guides de personnes aveugles
- Maintien des sièges prioritaires PMR au nombre de six par rame mais recentrés plus près des portes

Visite CARUT le 14 mai, mise en service septembre



6.

Gestion des ressources humaines bilan 2024 et perspectives

LE BILAN DU CONVENTIONNEMENT AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

La première convention avec le FIPHFP a été signée en 2011. Ce conventionnement a permis le recrutement de 170 agents en situation de handicap, l'accueil de 95 apprentis, l'aménagement de postes de 1625 agents. Sans oublier la formation de 853 agents au handicap.

La convention 2020-2023 (la troisième dans le temps) a permis la mise en place de référents handicap dans chaque Service Opérationnel Ressources Humaines (SORH).

Sur la durée de ce troisième conventionnement, la collectivité a recruté 44 apprentis en situation de handicap, effectué 61 recrutements via le dispositif dérogatoire et accueilli 127 stagiaires. Plusieurs collaborateurs en situation de handicap ont aussi pu être maintenus en poste.

Au-delà sa politique Handicap RH, la collectivité s'est engagée:

- > à faire plus de 2 millions d'euros d'achats auprès du secteur protégé,
- > à sensibiliser ou former des agents à l'accompagnement d'un collègue en situation de handicap ou à l'accueil d'un usager en situation de handicap,
- > ou encore à former des agents à la rédaction de documents Faciles à Lire et à Comprendre (FALC).

La collectivité a par ailleurs organisé une conférence inspirante et apprenante avec l'intervention de Virginie DELALANDE.

Ce conventionnement a également permis la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation:

- > l'organisation de 2 conférences ; l'une sur les effets du cancer dans la vie professionnelle et l'autre sur le handicap psychique ;
- > l'organisation d'une exposition photo pour expliquer l'intérêt de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- > la participation à l'ADAPTA'CUP, un tournoi de rugby fauteuil interentreprises.

Par ailleurs, une enquête sur la perception du handicap a été menée auprès de l'ensemble des agents. Elle a comptabilisé 1460 répondants et a montré, par rapport à la précédente enquête, une évolution positive de la connaissance de la mission handicap ainsi que du plan d'action mis en place.

La convention 2024-2026 a été signée le 7 novembre 2024.

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION HANDICAP ET INCLUSION 2024-2026

5 employeurs

Toulouse Métropole
Mairie de Toulouse
CCAS
Centre Toulousain des Maisons de retraite
Établissement public du Capitole

Périmètre d'action et financement

La quatrième convention compte 4 signataires : Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse, le CCAS, le Centre toulousain des Maisons de retraite et l'Établissement Public du Capitole.

Le conventionnement 2024-2026 propose une allocation de crédits du FIPHFP en augmentation d'environ 200 000 euros. La part des employeurs est également en augmentation d'environ 40 000 euros.

Le budget pour la 4^e convention

| Sollicitation du FIPHFP | Part des employeurs |
|-------------------------|---------------------|
| 49,22 % | 50,78 % |
| 1 643 149 € | 1 695 496 € |

Rappel 3^e convention 2020-2023

| Part FIPHFP | Part des employeurs |
|-------------|---------------------|
| 55 % | 45 % |
| 1 483 882 € | 1 216 110 € |

Les 5 axes du plan d'action en détail

- > Demeurer un **employeur handi-accueillant** et accompagner l'inclusion ;
- > Poursuivre les **efforts de la prévention primaire** (comité SQVT, politique achat handi-responsable, médecine de prévention) ;
- > **Favoriser la reprise du travail des agents ayant une maladie chronique** et accompagner sur la durée ;
- > **Accompagner les transitions professionnelles** liées à une problématique de santé ;
- > **Aider au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap** en fin de carrière dynamique.

La méthode de co-construction

Ce plan a été établi en co-construction, à partir d'entretiens exploratoires avec les référents handicap et les managers en interne, et un certain nombre de partenaires associatifs externes tels que FACE Grand Toulouse ou Café & Co.

Le plan d'action a été validé en COPIL Égalité professionnelle, en Comité social territorial et en Comité d'engagement par le FIPHFP autour de 5 axes de travail qui vont du recrutement à la fin de carrière en passant par l'accompagnement au retour à l'emploi après une maladie chronique ou le reclassement professionnel.

Tout ceci s'est concrétisé par l'organisation de 3 ateliers de co-construction. Parmi les 116 idées que ces ateliers ont fait émerger, on peut citer la création d'une autorisation spéciale d'absence pour des soins liés au handicap. Toulouse Métropole est la deuxième collectivité en France, après la région Ile-de-France, à mettre en place ce type d'action. En agissant de la sorte, elle démontre que l'inclusion n'est pas seulement un mot, mais une réalité.

Les fiches action

Les axes de travail ont été déclinés en 8 fiches action qui vont du recrutement au maintien dans l'emploi, en passant par le reclassement, la formation, la communication ou encore l'accessibilité numérique.



Budget 4^e convention 2024-2026

| Fiche Action | Dénomination fiche action | Montant global | Prise en charge FIPHFP | Prise en charge Employeurs |
|--------------|---|--------------------|------------------------|------------------------------------|
| 1 | Recrutement des travailleurs en situation de handicap | 704 340 € | 480 624 € | 68,24 % 223 716 € 31,76 % |
| 2 | Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes | 547 325 € | 341 500 € | 62,39 % 205 825 € 37,61 % |
| 3 | Maintien dans l'emploi | 915 960 € | 530 625 € | 57,93 % 385 335 € 42,07 % |
| 4 | Formations des agents et des tuteurs en relation avec des travailleurs en situation de handicap | 176 000 € | 132 000 € | 75,00 % 44 000 € 25,00 % |
| 5 | Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap | 53 500 € | 9 500 € | 17,76 % 44 000 € 82,24 % |
| 6 | Accessibilité numérique | 24 500 € | 19 900 € | 81,22 % 4 600 € 18,78 % |
| 7 | Actions innovantes | 210 000 € | 129 000 € | 61,43 % 81 000 € 38,57 % |
| 8 | Autres dispositifs de l'employeur | 707 000 € | 0 | 0 707 000 € 100 % |
| TOTAL | | 3 338 625 € | 1 643 149 € | 49,22 % 1 695 476 € 50,78 % |

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Recrutement

- Recrutement de 46 agentes et agents dont 15 contractuels et 5 apprentis. 6 apprentis sont en seconde année d'apprentissage
- 23 duos constitués lors de la journée DUODAY.
- Interventions lors de forums ou à Cap Emploi



Reclassement

- Accompagnement reclassement de 26 agents
- Mise en place de 8 bilans professionnels
- 1 bilan de compétences adapté à la situation de handicap

Maintien dans l'emploi

- 235 aménagements de poste
- Participation au remboursement de 14 prothèses auditives
- Remboursement de transport domicile-travail pour 4 agents
- 442 heures d'interprétariat LSF pour 5 agents
- Mise en place de 3 « télétravail médical »
- 6 soutiens médico-psychologiques



LES PERSPECTIVES 2025

Recrutement de personnes en situation de handicap

- Augmentation de 7,41% à 8,25% à la Mairie de Toulouse
- Augmentation de 5,87% à 6,18% à Toulouse Métropole

Formation des agents

- Réalité virtuelle sur le handicap visible
- Continuité des différentes formations

Communication, information, sensibilisation

- Tournoi interne de rugby-fauteuil
- Table-ronde sur les 20 ans de la loi handicap de 2005
- Rencontre EGAPRO sur les DYS

Innovation

- Accompagner le retour au travail avec ou après maladie chronique
- Accompagner les parcours des personnes en situation de handicap
- Mise en place d'environnements capacitants

7.

Initiatives
d'inclusion
réalisées en
2024
dans les communes
de Toulouse Métropole



Interprétation en Langue des signes française (LSF)



Gilets vibrants



Chansigne et vélotypie



Service de souffleurs d'images



Joëlettes et bécasines

**Depuis sa création en 2022,
« Ville pour tous » c'est
plus de **530** événements labellisés
entre septembre 2022
et septembre 2024.**

PRÉSENTATION DU LABEL "VILLES POUR TOUS"

« Villes pour tous » est un label qui garantit l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sur des événements de droit commun grand public. Cela se traduit par le respect de la réglementation PMR des lieux, l'optimisation PMR des lieux (préconisations qui vont au-delà du seul cadre réglementaire) et la mise en place d'outils d'accessibilité pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacun.

Ce label s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain, toute l'année au travers de deux programmes semestriels.

Les événements labellisés « Villes pour tous » bénéficient d'un certain nombre d'outils d'accessibilité tels que l'interprétation en Langue des signes française, la mise à disposition de gilets vibrants et l'usage du chansigne en faveur des personnes sourdes, la vélotypie, les services de souffleurs d'images pour accompagner les personnes aveugles ou malvoyantes, la sollicitation des Joëlettes ou Bécasines pour proposer des marches ou des sorties inclusives.

En 2024, 21 communes de Toulouse Métropole et 74 partenaires ont participé à l'organisation de 201 événements labellisés.

Les communes participantes

Zone Nord

- L'Union
- Saint-Jean
- Fonbeauzard
- Bruguières
- Mondonville

Zone Ouest

- Blagnac
- Beauzelle
- Aussone
- Cornebarrieu
- Colomiers
- Pibrac

Zone Sud

- Cugnaux
- Villeneuve-Tolosane
- Tournefeuille
- Toulouse

Zone Est

- Balma
- Flourens
- Quint-Fonsegrives
- Pin Balma
- Aigrefeuille
- Saint-Orens-de-Gameville

LES ÉVÉNEMENTS INCLUSIFS LABELLISÉS RÉALISÉS EN 2024 DANS LES COMMUNES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Focus « Villes pour tous » à Blagnac

Culture et jeunesse

Séances ciné-relax

- 2 séances de cinéma aménagées (son, lumière, audiodescription,...)
- 20 bénévoles (information, aide,...)
- 121 entrées au total

Blagnac culture geek

- Plus de 60 stands et spectacles (animations, concours, jeux vidéos, librairies,...)
- Plus de 4 000 participants

Lectures Pitchouns

- Lectures, comptines et jeux de doigts
- Traduction en langues des signes
- Public à partir de 4 ans

Festival Luluberlu

- Plus de 50 propositions artistiques, ateliers, spectacles et animations à destination du public jeune
- Plus de 11 000 visiteurs
- Prêts de gilets vibrants par Toulouse Métropole
- Prêts de casques anti-bruit par l'association Octopus
- Visite du site en amont et préconisations par Toulouse Métropole
- Formation des agents et bénévoles à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Mise en place d'une "bulle calme", lieu refuge



Proximité

Les éphémères

- 4 soirées dans l'année : ateliers et soirées festives au sein du Tiers Lieux Les Alouettes
- Plus de 200 participants par soirée
- Accueil des résidents de l'Arche en Pays toulousain à chaque événement
- Rédaction d'une plaquette FALC avec les résidents de l'Arche en pays toulousain



Le forum des associations

- Village associatif : 104 associations représentées (sport, culture, social, environnement...)
- Plus de 3 000 visiteurs
- Remise des lauriers des jeunes sportifs
- Démonstrations diverses



La journée uni-forms

- Journée de prévention autour des métiers de l'uniforme
- Plus de 700 visiteurs : habitants, élèves des écoles, collèges et lycées
- 25 stands autour de 3 thématiques : prévention, sport, uniformes
- Présence de traducteurs en langue des signes



Sport

10 et 21 km de Blagnac

- Plus de 3 300 participants sur les 2 courses
- Une course pour les enfants de 6 à 12 ans
- Un parcours de marche Loisirs de 6 km
- Plus de 300 bénévoles
- Soutien à l'association "Un avenir pour Margot" (aide aux enfants polyhandicapés, atteints de maladie orpheline ou en errance de diagnostic)



Tout Blagnac court

- Plus de 1 100 participants et 6 646 km parcours
- Défi sportif de marche et/ou de course ouvert à tous
- Animations et stands de prévention autour de la santé et du sport
- Renouvellement de la charte PNNS (Plan National Nutrition Santé)



Focus - Bilan de la mise en accessibilité de l'Opéra urbain 2024 Le Gardien du Temple - Opus II à Toulouse



Communication adaptée



Livret du spectacle:
100 000 ex.

Cible: les visiteurs
En version FALC
+ cartographie accessible

Cible: personnes sourdes
2 vidéos en LSF sur les réseaux sociaux et sur le site internet

Traduction de la page dédiée internet
Vidéo de présentation de l'événement dans le cadre de Villes Pour Tous

Site internet et réseaux sociaux de la Ville/Métropole

Contenu: informations pratiques
1 page dédiée à l'accessibilité

legardiendutemple.toulouse.fr

- Le Gardien du Temple - Opus II ([Le Gardien du Temple - Opus II | Facebook](#))
- [@TlseMetropole](#)
- Instagram: [@legardiendutempletoulouse](#)
- LinkedIn: [Toulouse - Mairie et Métropole | LinkedIn](#)
- Réponses apportées aussi sur les réseaux sociaux ou par mail au pôle handicap



- **23 scènes fixes du spectacle rendues accessibles**
20 zones dédiées protégées + chaises (pour les personnes fatigables)
3 sites avec plateformes et rampes PMR (Place du Capitole, Place Saint-Sernin, Pont Neuf)
- Prêt de **gilets vibrants** et présence d'**interprètes en LSF**
- **2 audiodescripteurs** professionnels et **Souffleurs d'images**
Personnel municipal formé au soufflage
- **Accompagnement par des volontaires** permettant d'accéder aux espaces d'accueil et zones dédiées.
Des points de dépôse Mobibus prévus à moins de 300 m des zones dédiées.
- **Présence du Pôle Handicap** sur toutes les scènes accessibles: Accueil, transport du matériel + agents assurant le soufflage d'images
- Un dispositif de secours à proximité des zones à destination des personnes en situation de handicap
- Une communication adaptée: **page dédiée site internet**, Vidéos en **LSF**, **Inscriptions** pour la réservation des outils au préalable, transcription, du livret et cartographie en Facile A Lire et à Comprendre (**FALC**)

Les ressources humaines

Une équipe projet pilotée par la direction de l'événementiel et de la culture

Personnel de la Mairie en charge de l'accessibilité de l'événement:
20 personnes du Pôle Handicap

Cible: les spectateurs en situation de handicap ou empêchés

Distribution des outils / Accueil

Personnel volontaire de la Mairie en charge de l'accompagnement des PSH: une trentaine de personnes

Cible: les spectateurs en situation de handicap ou empêchés

Aux arrêts des Mobibus / Métro vers les scènes aménagées, plateformes dédiées

Allô Toulouse (équipe renforcée et formée)

Cible: les riverains, commerçants

- 130 Personnes à Mobilité Réduite
- 20 utilisateurs de gilets vibrants
- 20 réservations pour l'audiodescriptions collective
- 17 réservations pour le soufflage d'images
- Soit un total de 187 personnes en situation de handicap.
À cela s'ajoute 126 accompagnants (inscrits dans les réservations) soit un effectif total de 313 personnes.

De nombreuses personnes se sont rendues sur les zones pour pouvoir bénéficier de l'accueil spécifique et des outils mis à disposition sans avoir réservé au préalable.

- 581 Personnes en Situation de Handicap
- 142 accompagnants

Soit un total de 723 personnes accueillis sur les zones spécifiques tout au long du week-end

À noter que certaines scènes le samedi (notamment matin) ont été moins remplies que le reste du week-end.
Cela s'explique par la météo (pluvieuse) et la difficile mobilité des personnes le matin en raison de soins médicaux.





Conception graphique et mise en page : HK Design Graphique. Impression : Imprimerie Toulouse Métropole

Toulouse Métropole
6 rue René Leduc BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
Tél. : 05 81 91 72 00

toulOuse
métropOle